



# CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 DECEMBRE 2014 A 18H30 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

## Présidence de M. Jean-Michel LALERE, Maire

A 18 h 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 10 décembre 2014.

### Présents

Monsieur HOCBON Ludovic, Madame BEZIAT Delphine, Madame GAILLARD Leslie, Monsieur BOIGEOL Hervé, Madame GARREAU Myriam, Monsieur VERDON Sébastien (départ au début du point 27), Madame PLAIRE Claudine, Monsieur MIGNET Philippe, Madame LÉGERON Ghislaine, Adjointes au Maire

Madame MORETTON Annette, Monsieur BERDOLL Charles, Monsieur PÉTORIN Jean-Pierre, Monsieur BIRÉ Michel, Monsieur GARON Bernard, Madame BAUDRY Monique, Madame MÉMETEAU Arielle, Monsieur DROUIN Thierry, Monsieur BOUILLAUD Stéphane, Madame RABIN Tatiana (s'est absentée au moment du vote du point 12), Madame TRUDEAU Christelle, Madame BOUTIN Marie-Kristine (départ au début du point 11), Monsieur MACORPS Jean-Paul, Monsieur FOURAGE Hugues, Madame ROUSSILLON Christelle, Monsieur MÉTAY Pierre-André, Monsieur LE CLAIRE Josselin, Conseillers municipaux

### Pouvoirs

Madame BONNET Martine, Adjointe spéciale, a donné pouvoir à Mme BAUDRY Monique  
Madame Marie-Kristine BOUTIN a donné pouvoir à Mme RABIN Tatiana  
Madame PARLOT Dominique a donné pouvoir à M. FOURAGE Hugues  
Madame WILLEMOT Isabelle a donné pouvoir à M. METAY Pierre-André

### Absents

Monsieur PETITGAS Lionel,  
Monsieur DOMBAL Adrien,  
Monsieur NODET Michel,

### Secrétaire

Madame Monique BAUDRY, Conseillère municipale

**Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2013 de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte joint en annexe.

- **PREND ACTE** du rapport définitif de la chambre régionale des comptes ; **DIT QUE** le rapport définitif de la chambre régionale des comptes est communicable aux tiers et **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les dispositions préconisées dans le rapport.
- **PREND ACTE** des rapports du Maire sur la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement 2013.
- **APPROUVE** la convention d'objectifs sport de haut niveau avec le « VENDEE FONTENAY FOOT » pour la saison 2014/2015 ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer et **DIT** que la subvention de 60 980 € sera attribuée à l'association par :
  - une avance de 75 % en début de saison sportive 2014/2015
  - le solde de 25 % en fin de saison sportive 2014/2015 sur présentation du bilan.
- **ADHERE** au groupement de commande pour l'acheminement et la fourniture d'électricité pour les tarifs réglementés de vente jaunes et verts, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération, **REMBOURSE** les frais de gestion exposés par le coordonnateur conformément aux dispositions de la convention et imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant, **S'ENGAGE** à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents et **REGLE** les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget
- **APPROUVE** le programme de réhabilitation et d'extension des halles, **FIXE** l'indemnité du concours à 19 000 € H.T. par concurrent, **AUTORISE** le Maire à lancer le concours de maîtrise d'œuvre d'architecture pour la réhabilitation et l'extension des halles, et **SOLLICITE** les partenaires financiers potentiels afin d'obtenir des subventions au meilleur taux.
- **DECIDE DE NE PAS PROCEDER** au vote à bulletin secret ; **DESIGNE** comme membres élus du jury de concours, en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre d'architecture relatif à la réhabilitation et extension des halles, les membres ci-dessous, étant précisé que Monsieur LALÈRE, en sa qualité de Maire, est président de droit du jury :
- **Titulaires :**
  - M. HOCBON, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme,
  - M. BOIGEOL, Adjoint au Maire,
  - Mme GAILLARD, Adjointe au Maire,
  - M. PETORIN, Conseiller Municipal délégué,
  - Mme ROUSSILLON, Conseillère municipale.
- **Suppléants :**
  - Mme RABIN, Conseillère municipale,
  - M. BOUILLAUD, conseiller municipal,
  - M. GARON, conseiller municipal,
  - Mme MEMETEAU, conseillère municipale,
  - M. FOURAGE, Conseiller municipal.
- **APPROUVE** l'acquisition des lots 1 à 11 de la copropriété de l'immeuble cadastré section BE, n° 156, situé 8 rue de Grimouard de Saint Laurent, appartenant à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte, au prix de 80 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir, étant précisé que les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la Ville.
- **RENONCE** à la servitude de puisage existant sur la parcelle cadastrée section BI, n°19, située 57 rue Octave de Rochebrune appartenant à M. et Mme Lazare BERNARD et **DELEGUE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien la procédure à intervenir.

- **DECIDE** de classer dans le domaine public communal la parcelle cadastrée section ZT, numéro 726, d'une superficie de 2 037 m<sup>2</sup>, située rue de la Martinique et rue de la Guadeloupe ; **DECIDE** de classer dans le domaine public communal les parcelles cadastrées section ZT, numéros 679 à 682, d'une superficie totale de 2 859 m<sup>2</sup> et situées rue de la Martinique ; **DECIDE** de classer dans le domaine public communal les parcelles cadastrées section CB, numéros 314 et 315, d'une superficie totale de 4 141 m<sup>2</sup>, situées allée de la Vallée Verte ; **DECIDE** de classer dans le domaine public communal les parcelles cadastrées section BX, numéros 148 à 151, d'une superficie totale de 1 348 m<sup>2</sup> et située allée de la Fleur de Sel ; **DECIDE** de classer dans le domaine public communal les parcelles cadastrées section BT, numéros 157 à 164, d'une superficie totale de 6 564 m<sup>2</sup> et situées allée des Bleuets et rue Jules Ferry et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les 5 actes notariés correspondants, étant précisé que ces cessions s'effectueront à titre gratuit et que les frais inhérents à ces transactions seront à la charge des lotisseurs.
- **FIXE** le tarif de location à 600 euros pour le logement sis 74 rue de St Médard à Boisse (YB 97) Fontenay-le-Comte.
- **RETIENT** pour la fixation initiale du loyer des logements vacants un montant de 3,40€ par m<sup>2</sup> ; **ADOpte** la grille des tarifs des loyers des logements pour l'immeuble des Horts suivante :

N° Appartement	Typologie	Surface habitable	Surface corrigée	Occupation	Montant du loyer mensuel
1	T3	66 m <sup>2</sup>	96 m <sup>2</sup>	vacant	326,40 €
2	T2	48 m <sup>2</sup>	76 m <sup>2</sup>	occupé	208,44 €
3	T2	40 m <sup>2</sup>	68 m <sup>2</sup>	occupé	263,24 €
4	T3	64 m <sup>2</sup>	94 m <sup>2</sup>	occupé	291,90 €
5	T2	42 m <sup>2</sup>	70 m <sup>2</sup>	occupé	277,91 €
6	T4	71 m <sup>2</sup>	103 m <sup>2</sup>	vacant	350,20 €
7	T4	83 m <sup>2</sup>	115 m <sup>2</sup>	vacant	391,00 €
8	T3	64 m <sup>2</sup>	94 m <sup>2</sup>	vacant	319,60 €
9	T4	88 m <sup>2</sup>	120 m <sup>2</sup>	vacant	408,00 €
10	T3	58 m <sup>2</sup>	88 m <sup>2</sup>	occupé	370,19 €
11	T5	89 m <sup>2</sup>	123 m <sup>2</sup>	vacant	418,20 €

**AUTORISE** le Maire à signer les documents nécessaires à l'application de cette nouvelle tarification.

- **APPROUVE** la convention de commercialisation des bureaux du Centre services entreprises ci-après annexée et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.
- **APPROUVE** le règlement intérieur du Centre services entreprises 2 ci-après annexé.
- **DECIDE** de la mise à disposition à titre onéreux des équipements sportifs municipaux au profit des collèges de la Ville, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes avec le Conseil général de la Vendée et les établissements concernés et **INSCRIT** les recettes afférentes au budget principal
- **ADOpte** le guide d'utilisation des panneaux lumineux ; **FIXE** les tarifs d'utilisation comme suit :
  - Associations fontenaisiennes (c'est-à-dire dont le siège social et l'adresse du président ou de l'un

des membres du bureau sont établis sur le territoire de la commune) : Gratuité pour les 4 premiers messages annuels ; Au-delà: 30 € le message.

- Associations ne répondant pas aux critères mentionnés ci-dessus : 30 € le message.

et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à l'application de ces tarifs.

- **SUPPRIME :**

2 emplois d'attachés territoriaux principaux à temps complet

1 emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

1 emploi de rédacteur à temps complet

1 emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

2 emplois d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

2 emplois d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

1 emploi d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

1 emploi d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (31 heures hebdomadaires)

1 emploi en contrat unique d'insertion à temps complet

Et **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs au 1er janvier 2015.

- **CREE** au 1<sup>er</sup> janvier les 35 emplois tels que définis dans le tableau ci-dessous ; **SUPPRIME**, après nomination des agents, les 35 emplois tels que décrits ci-dessous ;

**Transformations d'emplois au 1er janvier 2015**

DESIGNATION DES EMPLOIS	Création	Suppression
<b>Catégorie A</b>		
. Filière Administrative		
Attaché Principal	1	
Attaché Territorial		1
<b>Catégorie B</b>		
. Filière Technique		
Technicien Principal 1ère classe	2	
Technicien Principal 2ème classe		2
. Filière Sociale		
Educateur principal de jeunes enfants	1	
Educateur de jeunes enfants		1
. Filière Culturelle		
Assistant d'enseignement artistique pal 1ère cl.	1	
Assistant d'enseignement artistique pal 2ème cl.		1
<b>Catégorie C</b>		
. Filière Administrative		
Adjoint Administratif principal 1ère classe	1	
Adjoint Administratif principal 2ème classe	3	1
Adjoint administratif de 1ère classe		3
. Filière Culturelle		
Adjoint principal du Patrimoine de 2e classe	1	
Adjoint du Patrimoine 1ère classe		1
Adjoint du Patrimoine 2ème classe		
. Filière Technique		
Agent de maîtrise principal	2	
Agent de maîtrise		2
Adjoint technique principal 1ère classe	2	
Adjoint technique principal 2ème classe	5	2
Adjoint technique 1ère classe	10	5
Adjoint technique 2ème classe		10
. Filière Police		
Brigadier Chef Principal	1	
Brigadier Police Municipale		1
. Filière Sociale		
ATSEM Principal 2ème cl.	1	
ATSEM de 1ère classe		1

Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	1	
Auxiliaire de puériculture 1ère classe		1
<b>Filière Animation</b>		
Adjoint d'animation principal de 2e classe	2	
Adjoint d'animation 1ère classe	1	2
Adjoint d'animation 2ème classe		1
<b>TOTAL</b>	35	35

**INSCRIT** les crédits au budget 2015 et **DIT QUE** le tableau des effectifs de la collectivité sera mis à jour en conséquence.

- **APPROUVE** l'adhésion au service de médecine préventive qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015, renouvelable par tacite reconduction jusqu'à la date limite du 31 décembre 2020 ; **AUTORISE** Monsieur le maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Préventive selon projet annexé à la présente délibération et **PREVOIT** les crédits correspondants au budget de la collectivité.

- **FIXE** les tarifs d'occupation du domaine public par des industriels forains suivants :

Grands manèges, attractions	Forfait..... :	180 €
Manèges enfantins	Forfait..... :	100 €
Stans de tirs, jeux, boutique, confiseries	Le mètre linéaire :	5 €
Stand de boîtes à rire, piscine gonflable, trampoline	Le mètre linéaire :	7 €

et **AUTORISE M. le Maire** à signer tout document afférent à l'application de ces tarifs.

- **APPROUVE** les tarifs Eau 2015 part Ville (surtaxe) à 0,31 € HT/m<sup>3</sup> ; **APPROUVE** le tarif assainissement 2015 part Ville (redevance) à 1,062 € HT/m<sup>3</sup>, **ACCORDE** la dégressivité du tarif assainissement pour les gros consommateurs comme suit :

de 0 à 6 000 m <sup>3</sup>	coefficient	1
de 6 001 à 12 000 m <sup>3</sup>	coefficient	0,80
de 12 001 à 24 000 m <sup>3</sup>	coefficient	0,60
au-delà de 24 000 m <sup>3</sup>	coefficient	0,50

**ACCORDE** le tarif dépôts de matières de vidange à 14,00 € la tonne ; **ACCORDE** le tarif de traitement des graisses à 3,26 € la tonne et **FIXE** la prise d'effet de ce tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2015

- **FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour le Budget Principal (M14) et les budgets annexes (M14 et M49) les durées d'amortissement par catégories de biens immobiliers acquis par la Ville selon le tableau ci-dessous :

	Comptes M14 ou M49 (à titre indicatif)	Durée en années
Immobilisations de faible valeur < 500€	selon le bien	1
documents d'urbanisme, numérisation cadastre	202	10
frais d'études, de recherche ou d'insertion (non suivis de travaux)	203	5
subventions d'équipement versées pour biens immobiliers	204	15
subventions d'équipement versées pour biens mobiliers, études	204	5
Logiciels, prestations intellectuelles informatiques	205	2
Construction sur sol d'autrui	214	sur la durée du bail à construction
Plantations	2121	15
Autres agencements et aménagements de terrains	2128	20
Agencement et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	2135	20
Extincteurs	2156	6

Voitures, véhicules légers	2182	6
matériel de transport non motorisé (vélo, barques...)	2182	5
Camions et véhicules industriels	2182	8
Matériel de bureau électrique ou électronique	2183	10
Matériel informatique	2183	5
Mobilier	2184	10
Cheptel	2185	10
Matériels classiques (hors cuisine)	2188	10
Coffre-fort	2188	20
Petit matériel cuisine (trancheur, petits robots...)	2188	5
réseaux d'adduction d'eau	21531	40
stations d'épurations, de relèvement	21531	50
Réseaux d'assainissement	21532	40
installations, matériel et outillage techniques assainissement	21562	10
matériel de voirie	21578	10
Installations et appareils de chauffage	selon le bien	20
Appareils de levage-ascenseurs	selon le bien	25
Équipements de garages et ateliers	selon le bien	10
Équipements des cuisines (travaux et gros matériel : four, compresseur)	selon le bien	15
Bâtiments légers, abris	selon le bien	15
Équipements sportifs	selon le bien	10

**DIT QUE** la présente délibération sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2015 sur les biens acquis sur l'exercice 2014 pour le budget principal et les budgets annexes, sans prorata temporis et **FIXE** le seuil unitaire à 500 €, dit de faible valeur, en deçà duquel les immobilisations s'amortissent sur 1 an quelle que soit la durée de l'amortissement proposée sur la liste.

- **DEMANDE** le concours du Trésorier Municipal pour assurer des prestations de conseil ;**ACCORDE** l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an pour la durée du mandat ;**DIT QUE** cette indemnité est calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et attribuée à Madame LE DIAURE, Trésorière Municipale et **PRECISE QUE** l'indemnité a été proratisée pour l'année 2014 à la date d'installation du Conseil Municipal, soit le 4 avril 2014.
- **ADMET** en non-valeur la somme suivante :  
**BUDGET PRINCIPAL :**  
Créances irrécouvrables diverses – suivant détail ..... 4 902.09 €  
Et **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours
- **APPROUVE** la participation de la Ville de Fontenay-le-Comte à la mise en œuvre du dispositif « Préférence Commerce » de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée pour les commerçants fontenaisiens éligibles à ce label ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée et l'association des commerçants Fontenay action et **APPROUVE** le partenariat de la Ville de Fontenay-le-Comte sous la forme d'une subvention de 50 % du coût de l'adhésion des commerçants non adhérents et 75 % pour les commerçants adhérents à Fontenay Action.
- **APPROUVE** le programme d'actions 2015 lié à la convention Ville d'art et d'histoire et le plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Actions éducatives	4 000 €	Etat (DRAC)	20 000 €
Centenaire 14-18	52 000 €		

Patrimoine funéraire	2 000 €	Ville	45 000 €
Communication	7 000 €		
<b>Total prévisionnel</b>	<b>65 000 €</b>	<b>Total prévisionnel</b>	<b>65 000 €</b>

et **SOLLICITE** la subvention afférente auprès de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

- **ACCORDE** les subventions suivant le tableau ci-dessous :

Nom et Adresse du demandeur	Date de la demande	Adresse de l'immeuble	Nature des travaux	Montant des travaux subventionnables	Subvention sollicitée
Mme Denise LAFORGE 103 rue des Loges 85200 Fontenay-le-Comte	4/08/2014	103 rue des Loges	Couverture en tuiles	4 276,14 €	2 000 €
M. Mme Michel BAUDILLON 4 rue Goupilleau 85200 Fontenay-le-Comte	9/10/2014	4 rue Goupilleau	Couverture en tuiles	13 316,68 €	4 000 €
M. Mme Michel SIMONNEAU 2 rue Jean Besly 85200 Fontenay-le-Comte	9/10/2014	2 rue Jean Besly	Couverture en tuiles et ardoises	26 515,34 €	2 000 €
M. Mme Jacques CHAUVIN 18 place du Marché aux Herbes 85200 Fontenay-le-Comte	14/10/2014	18 place du Marché aux Herbes	Couverture en tuiles et ardoises	21 672,03 €	2 000 €
M. Pierre THIRY 15 rue Simon Bolivar 75019 Paris	22/10/2014	20 rue Benjamin Fillon	Couverture tuiles et zinguerie	12 478,90 €	2 000 €
SCI BRISSON représentée par M. Michel MALECOT 144 rue du 8 mai 85450 La Taillée	4/11/2014	13 rue Rabelais	Couverture en tuiles	16 354,75 €	2 000 €
M. Alain ZANATTA 6 rue Louis Delluc 44100 Nantes	4/11/2014	8 bis rue Pierre Brissot	Couverture tuiles et zinguerie	7 686,25 €	2 000 €
M. Antoine RAVEZ 104 rue des Loges 85200 Fontenay-le-Comte	15/10/2014	104 rue des Loges	Couverture tuiles et zinguerie	6 202,31 €	2 000 €
M. Mme Jean-Claude GELOT 36 rue de la Barque 85200 Doix	18/11/2014	2 rue Benjamin Fillon	Couverture tuiles et zinguerie	11 112,33 €	2 000 €

Et **INSCRIT** les dépenses au budget 2015

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 € à ces 2 étudiants, en échange de quoi le logo de la Ville sera apposé sur le coffre de la 4L, des retours en images seront diffusés sur le site de la Ville, et une présentation de la 4L dans la Ville pourra se mettre en place.

- **PROCEDE** à la création d'un emploi adulte relais à compter du 1er janvier 2015 et **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention correspondante avec l'Etat et tout document s'y rapportant.

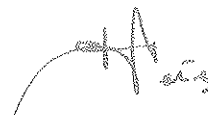
VU par le Maire de Fontenay-le-Comte, pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.

La Secrétaire,



Monique BAUDRY

Le Maire,



Jean-Michel LALÈRE

Affiché le : *17 décembre 2014*